Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 36 (1910)

Heft: 3

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tion, une disposition uniforme pour les constructions du Polytechnicum.

Dans ses considérations, M. Recordon part du point de vue que l'ancien Polytechnicum devrait être conservé dans son état actuel, et il propose de construire, à la Ræmistrasse, un bâtiment spécial pour les collections géologiques et minéralogiques. Sur la Tannenstrasse, les terrains en contrebas devraient être réservés pour l'avenir, et il faudrait construire, à l'angle Est, un bâtiment pour la bibliothèque et la collection des estampes. Puis, viennent, à la Sonneggstrasse, l'agrandissement de la section mécanique technique et un bâtiment pour les sections des sciences naturelles ; à la Clausiusstrasse, un édifice destiné à la photographie et aux reproductions graphiques, édifice qui devrait loger, également, la collection des arts et métiers et de l'hygiène, puis la collection archéologique.

Bien que, d'après les résultats acquis au concours, le jury soit obligé de se prononcer contre l'érection d'un bâtiment derrière le Polytechnicum, les propositions de M. le professeur Recordon doivent néanmoins être envisagées comme des matériaux précieux, synthétisant ce qui se rapporte à la construction des bâtiments d'extension. Ces propositions méritent d'autant plus d'être prises en considération, qu'elles émanent d'un professeur de la section d'architecture, qui est, par conséquent, en mesure de juger, aussi bien des circonstances actuelles que du développement ultérieur de l'école.

En exécution des dispositions du programme (art. 6), le Conseil d'école suisse se réunit le 27 novembre au matin, à l'Aula pour visiter et examiner, sous la conduite du jury, les six projets réservés au choix restreint. Le résultat de cette séance est consigné dans le procès-verbal ci-après:

« Le Conseil d'école décide :

1º Que tous les six projets réservés au choix restreint répondent aux exigences du but proposé, tant au point de vue de l'appropriation qu'en ce qui concerne la distribution des locaux dans les différentes sections de l'école.

Le projet nº 8 semble réaliser une solution grandiose et noble, tenant compte non seulement des besoins actuels, mais aussi des nécessités futures, et paraissant offrir, en outre, l'avantage que l'exécution des travaux de transformation et des constructions nouvelles pourrait se faire sans apporter une trop grande perturbation dans l'enseignement donné à l'école.

Le projet n° 14 résout d'une manière remarquable la tâche consistant à ériger un bâtiment neuf à la Sonnegg-Claudiusstrasse.

2º Communication au jury ».

Après s'être convaincu que seuls les projets n°s 5, 6, 8 et 14 pouvaient être admis à recevoir un prix, le jury dut reprendre encore la question du projet n° 8, pour être mieux élucidée. Voulant éviter tout ce qui pourrait sembler constituer une infraction aux règles établies pour la procédure à suivre à l'égard des concours d'architecture, ainsi qu'aux stipulations du programme, il persista à envisager qu'on ne pouvait prendre en considération, pour un prix, que la partie du travail reçue dans le délai fixé. Les dix feuilles arrivées en temps voulu expriment d'une manière absolument claire

l'idée dominante de l'auteur, qui voulait créer un ensemble, formant un tout, des bâtiments du Polytechnicum. Il a livré également les plans pour la transformation et l'agranoissement de l'édifice principal aux échelles et dans le nombre prescrits. Comme ces travaux représentaient, tant par la manière de traiter l'installation complète qu'en ce qui concerne le bâtiment principal, la solution de beaucoup la meilleure et la mieux réussie de la tâche proposée, il fut décidé que ce projet devrait être primé, mais en faisant ressortir par la fixation du montant du prix, que plusieurs des pièces exigées par le programme n'avaient pas été remises à temps et qu'elles avaient dû, par conséquent, être exclues de l'examen. Rappelons encore expressément que ce projet aurait reçu, à l'unanimité, un premier prix d'une valeur importante si toutes les feuilles et le modèle avaient pu être soumis à l'appréciation du jury.

Basé sur les considérants qui précèdent, le jury décida, à l'unanimité, de répartir ainsi qu'il suit la somme de fr. 25 000 mise à sa disposition :

au projet n° 5 un prix de fr. 6000

"" 5000

"" 7000

"" 7000

"" 7000

L'ouverture des plis cachetés révéla, comme auteurs, les noms suivants :

Projet nº 5, « Dominante », Kuder u. von Senger, Zurich ;

» 6, « Monument der Arbeit », Johannes Bollert u. Hermann Herter, Zurich;

» 8, « Auditorium maximum », Prof. Dr Gull, Zurich ;

» 14, « Semper idem », Albert Frælich, actuellement à Charlottenbourg.

Le jury exprime ses regrets de ce que le concours n'ait pas été plus fréquenté et que, malgré la tâche attrayante proposée et les sommes importantes à distribuer, les concurrents n'aient pas été plus nombreux. Il constate toutefois avec satisfaction que ce concours a donné un résultat précieux en ce que le projet n° 8 renferme les données d'après lesquelles les travaux de transformation et les constructions neuves de l'Ecole Polytechnique fédérale pourraient être entrepris. Ce travail est le seul qui puisse être pris en considération pour résoudre, d'une manière incontestée, pratique et grandiose, la tâche proposée.

Zurich, le 28 novembre 1909.

L. Perrier; K. Moser;
Ch.-F. Bonjour; A. Muller;
A. Flukiger; P. Ulrich;
F. Walser.

Société vaudoise des ingénieurs et architectes.

 $4^{
m me}$ séance ordinaire, le mardi 18 janvier 1910, à 8 1/4 heures du soir, au locat de la Société, Cercle de Beau-Séjour.

Présidence : M. H. Develey, ingénieur, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Les candidats, présentés dans la séance du 28 décembre, MM. Demierre et Diserens, ingénieurs, sont proclamés membres de la Société.

M. L. Michaud, ingénieur, est présenté par MM. Palaz et Carey, ingénieurs.

Conférence sur la construction du tunnel du Ricken: M. Palaz, ingénieur, fait une conférence très intéressante et fort instructive sur la construction du tunnel du Ricken, conférence qui fera l'objet d'un compte rendu spécial dans le Bulletin Technique.

L'orateur est vivement applaudi et chaleureusement remercié par M. le président.

M. Palaz veut bien ensuite, à la demande de M. le Président, répondre aux questions qui lui sont posées par les membres présents. Il fournit encore, à cette occasion, d'intéressants et utiles renseignements sur l'entreprise et l'organisation des chantiers. M. Develey remercie encore M. Palaz de ces renseignements complémentaires.

La nombreuse assemblée de ce soir est la preuve que ce sujet intéresse les membres de notre Société.

M. le Président fait un appel pressant pour que nos séances futures soient toujours aussi fréquentées, ce qui précédemment n'a pas été le cas, spécialement la séance du 28 décembre, où 11 membres seulement étaient présents; il faut dire que l'objet à l'ordre du jour: «Discussion du projet de normes suisses pour l'exécution des travaux de construction», quoique très important, n'était pas de nature à intéresser un grand nombre de nos collègues.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Etaient présents: une cinquantaine de membres.

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

Séance du 7 janvier 1910.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président. Liquidation des nombreuses affaires administratives.

Le président informe que la direction de l'édilité de la ville de Fribourg nous a soumis, pour examen et préavis, son projet d'alignement et d'extension de la ville.

Il est pris acte de cette demande et une commission, composée de huit membres, est chargée de l'étude de ce projet.

M. Gremaud, président, donne une communication sur la Maison d'école du Bourg et le Marché couvert.

Il passe, en premier lieu, en revue les diverses idées émises jusqu'à ce jour en ce qui concerne l'emplacement du futur bâtiment scolaire du Bourg. Il a résumé comme suit les conditions requises:

Choisir un emplacement central, sain, bien orienté, bien abrité, éloigné des places et des voies de communication bruyantes et poussiéreuses; établir autour de l'édifice un préau de récréation avec fontaine; avoir des salles de classe s'ouvrant sur des espaces libres et non contre des façades de maisons.

Un emplacement qui, sans être idéal, réunirait cependant le plus grand nombre de ces conditions, c'est, a ajouté M. Gremaud, celui qu'occupe la maison d'Affry, vis-à-vis du couvent des Cordeliers.

Le futur bâtiment d'école serait construit en partie sur l'emplacement de la maison d'Affry et en partie sur le terrain qui est disponible du côté de la Préfecture, entre la route des Cordeliers et la rue de la Préfecture. Il serait ains libre de tous les côtés. La place située entre la maison d'Affry et la maison de Fégely, où se trouve une fontaine avec de beaux ombrages, serait conservée et agrandie au moyen

d'une terrasse qui couvrirait tout l'ancien marché aux poissons et servirait de préau. Le rez-de-chaussée de cette terrasse pourrait servir de halle de gymnastique, d'entrepôts, ou encore de marché couvert.

La disposition actuelle de la place serait maintenue; il n'y aurait à exécuter que la couverture en béton armé et une façade du côté de la route. Dans cette façade seraient pratiquées de larges ouvertures, pour éclairer l'espace couvert. On pourrait aussi, pour l'éclairage de ce dernier, obtenir du jour au moyen de dalles de verre et, à la rigueur, avoir recours à la lumière électrique.

Au cas où le terrain du futur bâliment scolaire n'aurait pas une superficie suffisante (400 mètres carrés), on pourrait utiliser une partie de la place environnante, ainsi que la bande de terrain située entre la rue des Cordeliers et le mur de soutènement de la maison d'Affry. Il y aurait ainsi de 600 à 800 mètres carrés pour le bâtiment seul et 700 mètres carrés pour la terrasse (préau), sans compter la place de la fontaine.

Le grand avantage que présente cet emplacement, a dit encore M. Gremaud, c'est que, à part la maison d'Affry (environ 250 mètres carrés), tout le terrain appartient à la Ville. En outre, l'emplacement est isolé, dégagé de tous les côtés et bien exposé; une fontaine et un jardin public existent à proximité et la canalisation serait peu coûteuse; il est surtout central et situé dans un quartier calme et tranquille. Les salles de classe, orientées du côté de l'est, s'ouvriraient sur un espace libre, le couvent des Cordeliers étant en contrebas.

Le marché couvert aurait une superficie d'environ 750 m². Comme la hauteur de l'espace situé sous la terrasse à construire serait, du côté aval, de 8 mètres, on pourrait facilement exécuter deux étages, sur la moitié de l'emplacement: on obtiendrait ainsi un local couvert de 1000 m. carrés environ.

Si l'on n'utilise pas le terrain compris entre le mur de la maison d'Affry et la route des Cordeliers pour la construction du bâtiment scolaire lui-même, cet emplacement pourra être ajouté à celui du marché couvert et complété au moyen d'un toit-abri.

Tel est, en résumé, le très intéressant rapport de M. Fingénieur Gremaud, président.

L'assemblée l'a fort goûté et après une discussion qui a été très animée, elle a prit la décision suivante:

« La Société Fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes ayant examiné, dans sa séance du 7 courant, le projet d'emplacement de la maison d'école du Bourg, présenté par son président, M. Gremaud, ingénieur cantonal, demande à ce qu'on en fasse une étude approfondie.

» Elle estime que c'est la seule et meilleure solution donnant satisfaction aux intérêts du quartier; à moins de sortir de ville, tout autre emplacement ne répondrait pas aux conditions exigées. » (A suivre.)

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offre d'emploi.

Un *ingénieur-constructeur*, ayant plusieurs années de pratique, cherche place.

S'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs, Lausanne.